



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 32413

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le danger que constitue la suppression de postes d'enseignants dans les réseaux d'aide spécialisé des élèves en difficulté. Ces réseaux mis en place en 1990 par l'éducation nationale demeurent aujourd'hui plus que jamais indispensables dans un contexte où la lutte contre l'échec scolaire doit constituer l'un des objectifs fondamentaux de l'éducation nationale. Ayant pour mission d'une part de prévenir les difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective, et d'autre part, de remédier aux lacunes qui se traduisent par des problèmes d'acquisition ou par un défaut d'adaptation à l'école et à son fonctionnement, ils mènent un travail efficace auprès des enfants et de leur famille. Ce dispositif se révèle tout particulièrement justifié en milieu rural et dans les départements où, sans l'existence de ces RASED, certains enfants vivants dans des secteurs isolés ne pourraient bénéficier d'une aide adaptée, spécifique et diversifiée. Cependant, l'avenir de ces RASED est de plus en plus menacé par les diminutions et le non renouvellement de postes au sein de l'éducation nationale ainsi que par le manque de formation qualifiante. Il est clair que l'instauration de 2 heures de soutien personnalisé, même s'il s'agit d'une mesure positive, ne constitue pas une réponse adaptée à des enfants en grande difficulté. Il paraît donc primordial d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ce dispositif, notamment en augmentant les effectifs et en renforçant la formation des enseignants spécialisés. En conséquence, il souhaite connaître ses intentions au sujet de l'avenir du dispositif des RASED.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, qui font désormais partie du travail de tous les enseignants du 1er degré, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion dans l'utilisation de leur savoir-faire et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32413

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8725
Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9961